

2023-02/13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CALLIAN

L'an deux mille vingt-trois, le 23 janvier

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de

Monsieur François CAVALLIER, Maire

Présents : François CAVALLIER, Jean-Luc ANTONINI, Corine GUIGNON, Jacques BERENGER, Christiane TANZI, Jean-Christophe BERTIN, Pascale AUGUET-OTTAVY, Céline PELLISSIER, Sandrine BUIRON, Timothée KOENIG, Marie MEYER, Aurélie COURANT, Cécile AUTRAN

Absents excusés : Laurent DENIS (pouvoir à Pascale AUGUET OTTAVY), Nicolas BAGNIS (pouvoir à Timothée KOENIG), Pascal MONTLAHUC (pouvoir à Cécile AUTRAN), Sara SUSINI (pouvoir à Jacques BERENGER), Michel REZK (pouvoir à Jean-Luc ANTONINI), Karine CACHELEUX (pouvoir à Marie MEYER), Philippe VERCHER (pouvoir à Jean-Christophe BERTIN), Isabelle DERBES (pouvoir à François CAVALLIER)

Absent : Jean-Christophe CHAUTARD

Secrétaire de séance : Pascale AUGUET-OTTAVY

PRESENTS : 13 VOTANTS : 21

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION MAM'A BULLES

Monsieur le Maire informe le conseil que l'Association « MAM'A BULLES » a ouvert sur la commune de Callian une maison d'assistantes maternelles, au 614 chemin de Jean-Paul.

Afin d'aider cette association à s'installer et à faire face à certaines charges incompressibles, Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 €uros.

Le conseil oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE** le versement d'une subvention exceptionnelle de 500 €uros à l'association MAM'A BULLES.

Délibéré à Callian, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Maire



Secrétaire de séance

